



Formation des enseignant-e-s : *tout ça pour ça ?*



La priorité à l'Éducation affichée par François Hollande se situe dans un cadre budgétaire contraint. C'est sous ces auspices que se mettent en place depuis la rentrée 2014 les nouveaux ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation), qui doivent regrouper à terme des enseignant-e-s-formateurs des premier et second degrés (professeur-e-s des écoles, certifié-e-s et agrégé-e-s, PLP,...) et du supérieur (PRAG, PRCE, enseignant-e-s-chercheurs-euses, maîtres de conférence,...).

Tous ces personnels à statuts, rémunérations et obligations diverses, devront former dans les ESPE les étudiant-e-s en Master MEF, les enseignant-e-s stagiaires, les enseignant-e-s titulaires et non-titulaires en formation continue. Le tout dans un cursus en alternance qui nécessite un travail commun de fond entre rectorats et universités à l'échelon académique et régional ! Vous avez dit facile ?!

La FERC CGT revendique l'accès pour tous les personnels à une formation professionnelle initiale et continue de qualité.

Elle a dénoncé la destruction de la formation des enseignant-e-s par le gouvernement Sarkozy : reconstruire cette formation est bien une nécessité ! Mais le ministre de l'Éducation nationale a délégué à des universités, de plus en plus autonomes depuis la loi LRU, la charge de la conception et de la mise en œuvre de la formation de ses personnels. Dans un contexte de mise en concurrence et de pression budgétaire, les universités se sont trouvées dans l'obligation de construire des Master MEF, puis de pousser les murs pour faire la place aux formations de l'ESPE. Cette précipitation, ce manque de pilotage, génèrent de très fortes disparités dans les conditions de déroulement et les contenus des Master. Cela n'est pas compatible avec la nécessité d'assurer la même formation à des enseignant-e-s amenés à exercer les mêmes missions sur l'ensemble du territoire.

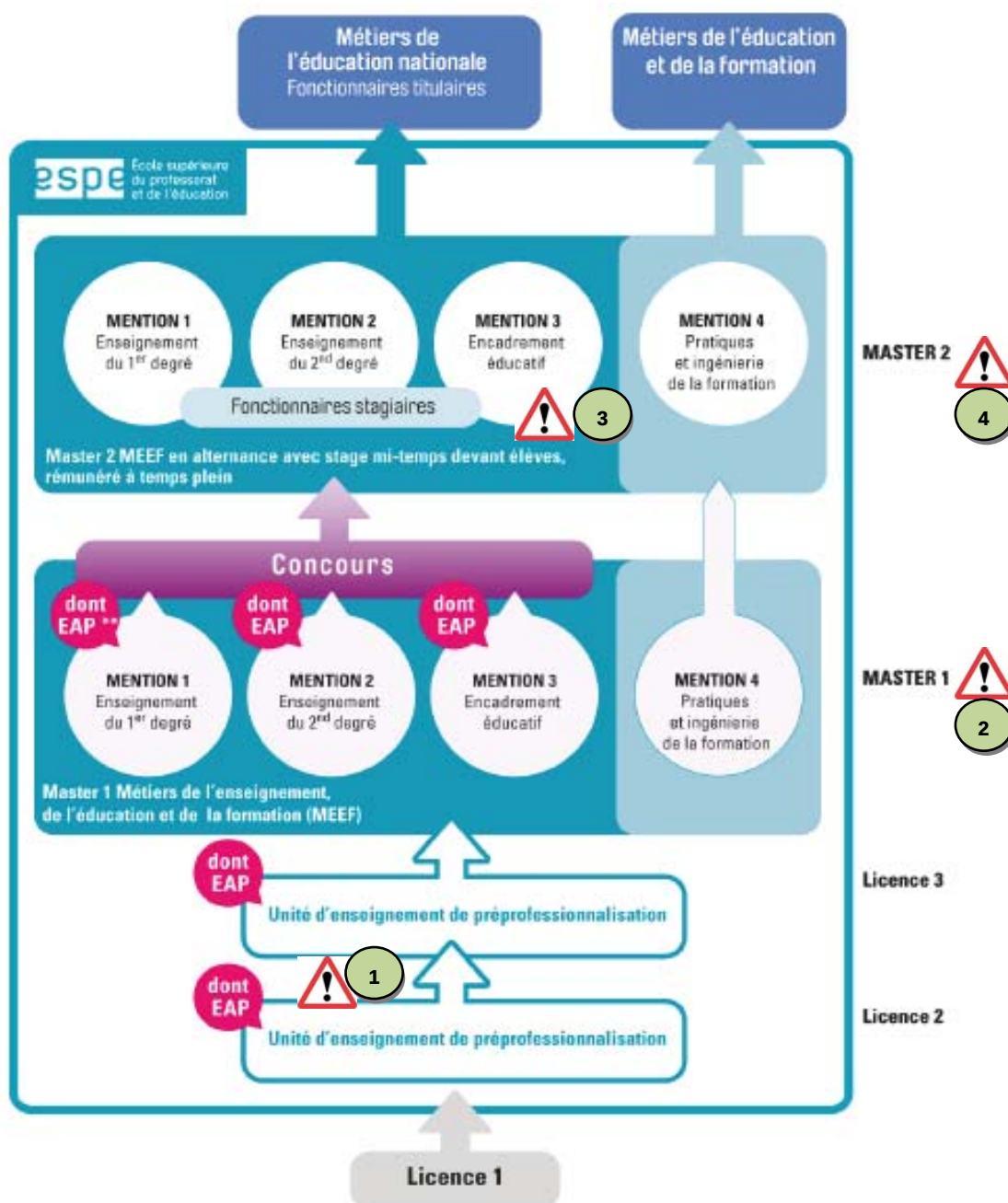
Le bilan de la première année des ESPE n'est pas rassurant. Problèmes de locaux, de charge de travail pour les personnels des universités, de répartition des enseignements entre les enseignant-e-s de différents statuts, de cohérence dans les cursus proposés, de cadrage national dans la formation, ... Bref, les étudiant-e-s, les enseignant-e-s, l'ensemble des personnels, essuient les plâtres d'une réforme à laquelle, une fois de plus, on n'a pas donné les moyens de réussir !



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr

263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex TEL. 01 55 82 76 12

Le parcours-type...



1 : Les emplois Avenir Professeur, étudiant-e-s sous contrat aidé sous-payés

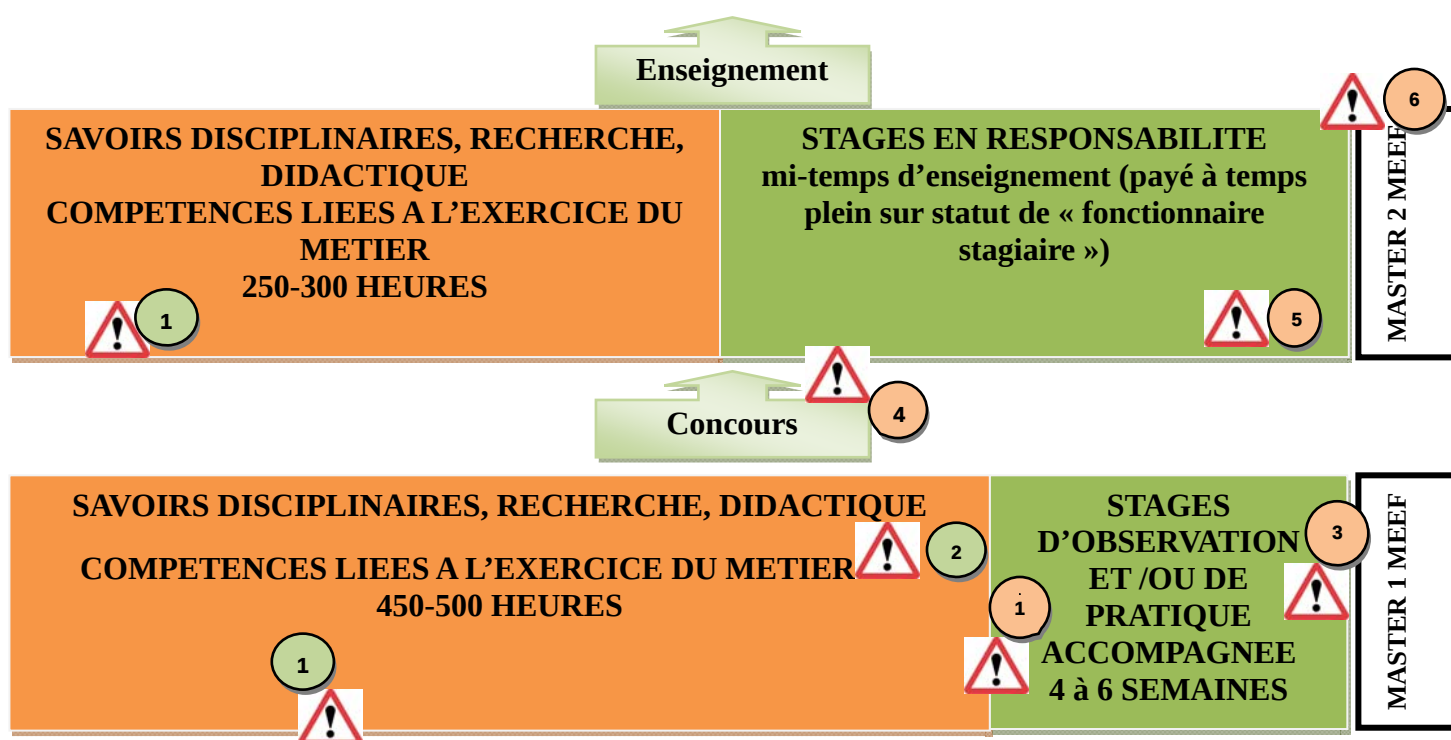
2 : Etudiants préparant à la fois le Master 1 et les concours

3 : Professeur-e-s stagiaires, le plus souvent à mi-temps, préparant à la fois leur Master 2 et la validation de leur stage

4 : Les étudiant-e-s ayant échoué aux concours peuvent bénéficier de formations



L'organisation théorique pose déjà problème...



Les frais d'inscription : s'ils sont sensiblement les mêmes d'une université à l'autre (autour de 300 euros), ils sont multipliés par 8 à 10 pour les Universités catholiques !



Les cours sont parfois dispensés sur plusieurs lieux, parfois dans des villes différentes !

1 : de grandes disparités selon les Universités, les horaires d'enseignement des MEEF pouvant varier de 30%

2 : cet intitulé « fourre-tout » ne garantit pas l'égalité : certains étudieront « la violence scolaire », d'autres « les élèves en retard d'apprentissage »

3 : les modalités sont floues : en cas de semaines banalisées les étudiant-e-s ratent-ils leurs cours de M1 ? Des passerelles public/privé sont-elles envisageables pour faciliter une proximité géographique ?

4 : si le concours est raté et le M1 réussi un entretien bilan est prévu. Si l'étudiant-e- « PERSISTE » selon les mots du ministère, mise en place d'un cursus « adapté » : quelles modalités ?

5 : et pour les étudiant-e-s se destinant au privé sous contrat, quel statut ? Le nombre de postes « berceaux » est insuffisant dans certaines académies.

6 : en plus du mi-temps d'enseignement (préparation, cours, correction, entretiens tuteur...), des cours de M2, des temps de trajet parfois très longs fac/établissement, rédaction d'un mémoire de 80 pages !

....QUAND ELLE EST RESPECTEE !!!

- Dans certaines facs cathos (Montpellier notamment), 10H par semestre sont consacrées à l'anthropologie CHRETIENNE de l'éducation, au mépris de la liberté de conscience des étudiant-e-s.
- Certaines disciplines ne sont pas proposées dans certaines Universités.
- A Aix Marseille, le stage n'a lieu qu'en semestre 2 de M2, à Lyon sont prévues 9 semaines de « stage filé ».
- Des Universités ne respectent même pas l'entretien bilan prévu en cas d'échec au concours (et d'obtention du M1) et refusent l'inscription en M2.



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr

263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex TEL. 01 55 82 76 12

Quel premier bilan pour les ESPE ?

La mise en place des ESPE à la rentrée 2013 a eu pour mérite de remettre en œuvre une formation des enseignant-e-s, disparue avec la fermeture des IUFM et l'entrée dans le métier à temps plein pour les stagiaires. Mais le satisfecit s'arrête là car tant sur le plan des décharges horaires inexistantes ou insuffisantes pour les stagiaires, que sur la mise en œuvre des ESPE ou le recrutement en master 1, les motifs de mécontentement sont nombreux. Manque de visibilité sur les formations en master MEEF, problème d'articulation entre les universités responsables de la formation et l'Education nationale chargée du recrutement, difficultés à faire vivre un cadre démocratique lors des élections aux premiers conseils d'école des ESPE... Un an après la mise en place de ces centres de formation, l'heure est aux premiers bilans !

ENTREE DANS LE METIER PAR LA PRECARITE !

La mise en place des ESPE a été marquée par le développement de contrats précaires à destination d'étudiant-e-s se destinant aux métiers de l'enseignement : les Emplois Avenir Professeur (EAP) et les contractuel-le-s admissibles (lauréats du concours exceptionnel de juin 2013). Ces dispositifs, au prétexte de surmonter les difficultés de recrutement, développent la précarité et n'offrent pas les garanties statutaires et financières suffisantes pour une formation de qualité.

Ces différents statuts sont, plus que des voies de recrutement pour des titulaires, un vivier de précaires pour l'Education nationale qui se met à disposition des étudiant-e-s avec un niveau universitaire important à moindre coût ! La crise du recrutement ne pourra être surmontée que par la revalorisation des salaires, par la fin du recrutement en master et la mise en place d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse. Comment construire un système éducatif permettant l'émancipation de toutes et tous en pérennisant la précarité, en entérinant l'élitisme ?

NON A LA MASTERISATION !

Si les enseignant-e-s stagiaires en 2014 seront à mi-temps pour pouvoir se former à leur futur métier, le gouvernement ne revient pas totalement sur la masterisation. La CGT rappelle que le concours en fin de master 1 renforce la sélection sociale à l'œuvre dans l'enseignement supérieur, qui est aux antipodes du système éducatif que nous portons.

De plus, la masterisation nuit aux apprentissages disciplinaires des étudiants en constituant une surcharge de travail : préparation simultanée du concours et du master. Pour la CGT il est possible d'assurer à la fois la qualification des personnels par une reconnaissance sous forme de diplôme (master) et de permettre une démocratisation des recrutements. Pour cela, le concours doit avoir lieu au niveau de la licence (L3), les deux années suivantes en ESPE. Ces années se feraient avec le statut de fonctionnaire-stagiaire permettant une formation progressive et accompagnée débouchant sur un master (bac + 5). C'est ainsi que nous répondrons aux besoins des élèves et à l'ambition juste de la réussite pour tous.

QUEL STATUT POUR LES FORMATEURS ?

Dans le cadre des chantiers des métiers, le ministère prévoit de clarifier les missions des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) et de créer une nouvelle fonction de « professeur formateur académique (PFA) » dans le second degré. Ces personnels auront pour mission d'assurer les formations initiales, au sein des ESPE, et continues, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation. Si, pour la CGT, la reconnaissance de la fonction de formateur accompagnée d'une décharge horaire (de 3 à 6 heures selon les disciplines et les académies) pour le second degré va dans le bon sens, de nombreuses questions restent posées. La décharge paraît insuffisante pour assurer les différentes missions des formateurs. Quelle sera leur place dans les ESPE alors que le rectorat se désengage de leur financement, assuré en grande partie par les universités ? Leur représentation au sein des Conseils des ESPE est, à ce titre, éloquente : personnel majoritaire, ils ne disposent que d'une minorité de sièges. Ces difficultés montrent à quel point la réforme a mal été préparée. De fait, le ministère a mis en place les ESPE avant même de s'interroger sur les personnels qui seraient nécessaires pour les faire fonctionner.



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr

263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex TEL. 01 55 82 76 12

Les oubliés de la réforme !

L'enseignement agricole

Pour les personnels relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt c'est l'ENFA (Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse) qui assure la formation initiale des enseignant-e-s dans toutes les disciplines.

Dans l'enseignement agricole, la réforme de la formation des enseignant-e-s sera en vigueur à la rentrée 2014-15. Cette réforme mettra fin à la coexistence des deux grands types de formation en fonction des concours passés à savoir :

Pour les stagiaires recrutés par voie de concours externe et liste d'aptitude PCEA.

Affectation pour un service équivalent à 12h/semaine, 7 semaines de formation à l'ENFA, 1 semaine de stage dans un autre établissement.

Pour les lauréats des concours réservés et internes PLPA, CAPETA et CAPESA.

Affectation comme stagiaires avec un temps de service qui ne peut excéder 18 heures hebdomadaires, la formation comprend 4 semaines à l'ENFA et 2 semaines consécutives de stage pédagogique dans un autre établissement.

Pour les deux types de lauréats l'année de stage conduit à la titularisation en fonction de l'appréciation des responsables de formation de l'ENFA, du directeur de l'EPL d'affectation, du conseiller pédagogique et du rapport d'inspection.

Des éléments inchangés :

Déclinaison du master en trois mentions qui prépare aux 3 familles de métiers au sein des EPLEFPA : Enseignant du second degré (19 parcours ou "matières"), encadrement éducatif (CPE), pratiques et ingénierie de la formation.

Prise en compte des 5 missions des (EPLEFPA) : formation initiale, formation continue des acteurs du monde agricole et rural, animation et développement du milieu agricole et rural ; insertion scolaire, sociale et professionnelle des élèves stagiaires et des étudiants, coopération internationale.

Pour les lauréat-e-s du concours la réforme semble intéressante en terme de :

- Durée de formation : + 530 h à 440 h par rapport au système actuel
- Disponibilité pour la formation : mi temps contre 12 ou 18 heures hebdomadaires.
- Reconnaissance du diplôme : master (MEEF-EA) pour l'Enseignement Agricole.

Des modalités qui posent questions :

- Formation par alternance, rythme, lieu de formation.
- Type de formation : FOAD ou présentiel.
- Concilier vie professionnelle, familiale, sociale formation et obtention du master.
- Utilisation de la V.A.P dans l'intérêt des personnels et non pour faire des économies
- Certains risquent d'être admis au concours mais pas au master et d'autres admis au master mais pas au concours.

Les combats :

Si le combat entre les systèmes d'enseignement public et privé a évolué, hier situé sur le terrain de la laïcité stricte opposant l'Etat à l'Eglise, il est désormais principalement engagé entre la République et le Patronat. La majeure partie de l'enseignement agricole a été attribuée au privé pour des raisons de contrôle corporatiste et d'idéologie libérale. Aujourd'hui le capitalisme se diffuse au sein même de l'Etat et entretient l'idée qu'il n'existerait pas d'alternative. Dans le domaine de l'agriculture et de l'enseignement agricole certaines lois illustrent cette dérive anti sociale.



Loi d'orientation agricole : Une potion verte pour camoufler les appétits de l'agro-industrie

La Loi d'orientation agricole et le projet stratégique de l'enseignement agricole qui brandit le drapeau de l'agro écologie, s'inscrivent dans l'idéologie libérale avec le but de camoufler la fuite en avant de l'agriculture industrielle vers la marchandisation du vivant et la bioéconomie. Dans les EPLFPA, les exploitations agricoles soumises aux règles d'équilibre budgétaire relèguent les questions pédagogiques au second plan, les missions de service public des salarié-e-s de ces structures ne sont pas reconnues, leurs conditions de travail et leurs salaires relèvent des Conventions collectives départementales. Le projet de loi crée l'Institut Agronomique et Vétérinaire et Forestier de France (IAVF), sorte d'énorme usine à gaz qui n'a comme but que de mutualiser les moyens et les personnels. Ce projet risque de remettre gravement en cause la structuration de l'enseignement supérieur, de la recherche publique et porter atteinte à la qualité de la formation des futur-e-s enseignant-e-s du l'EAP.

La décentralisation un acte libéral qui consacre l'école des pauvres encadrés par des précaires !

Le transfert aux régions de la formation professionnelle initiale et continue est un outil qui réduit l'avenir des personnels des CFA et CFPPA à la précarité et interdit la titularisation. Le master « Pratiques et ingénierie de la formation » forme les formateur-trice-s et chargé-e-s de mission en Centre de Formation d'Apprentis (CFA), et en Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPPA) sans perspectives de titularisation dans ces centres.

La déprécarisation : un pis allé simple et sans retour !

Les lauréat-e-s au concours qui exerçaient en CFA/CFPPA sont affectés comme stagiaires dans des lycées. Ils seront titularisés dans ces structures. De plus par ces modalités restrictives, elle exclue une grande partie des collègues contractuel-le-s notamment ceux sur budget d'établissement.

Des postes offerts à la titularisation (460 pour EAP) n'ont pas été pourvus dans les corps PLPA. Comment accepter que des collègues ne soient pas reçus et continuent de fait à exercer leur mission en tant que précaires ?

Dans l'enseignement agricole privé sous contrat, le système offre encore moins de contrôle.

Les budgets de formation sont transférés aux fédérations employeurs qui mettent en place des offres de formations dont certaines ne disposent d'aucune commission paritaire de contrôle. Le Ministère est même prêt à lâcher la mise en place d'examens professionnels liés aux concours internes, pourtant sous son autorité.

L'enseignement privé

La CGT Enseignement privé a réalisé une enquête auprès des personnels. Si les personnels sont globalement satisfaits de la qualité des formations qu'ils reçoivent, la majorité estime que la formation ne répond pas à leurs attentes en matière de pédagogie et/ou disciplinaire. Les modalités de contrôle des organismes chargés de ces formations sont inconnues : l'Etat, pourtant employeur et financeur, ne participe pas à l'élaboration du plan de formation.

Par ailleurs, Formiris, qui est chargé depuis 2005 de la formation initiale et continue des enseignant-e-s de l'enseignement privé sous contrat, fonctionne sans contrôle de l'Etat. Nous constatons une utilisation des fonds publics sans contrôle.

La CGT Enseignement privé demande que les enseignant-e-s du privé puissent effectuer leur cursus de MEEF dans l'établissement supérieur qu'ils souhaitent, privé ou public.



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr

263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex TEL. 01 55 82 76 12

Didier, formateur à l'ESPE de Créteil

Quel est ton rôle à l'ESPE ?

Je suis formateur à l'ESPE de Créteil (UPEC). Je forme les futurs enseignant-e-s et les enseignant-e-s en formation continue à l'enseignement dans le 1^{er} degré de l'histoire-géographie sur le site de Livry-Gargan (93).

Que penses-tu de la mise en place des ESPE ?

Le nouveau dispositif n'apporte pas d'amélioration dans la formation des futurs enseignant-e-s du 1^{er} degré. Certes, un premier revenu réapparaît en M2 pour les lauréat-e-s des concours mais c'est en contrepartie d'un mi-temps sur le terrain qui ne permettra pas une réelle formation professionnelle. Cette formation professionnelle ne trouve pas non plus sa place en M1 entièrement consacré à la

préparation du concours. A cela s'ajoute, et ça occasionne une vraie surcharge de travail pour les étudiantEs de M1 et M2, l'obligation de mener une recherche et de valider tous les enseignements du master ! Il est impossible de mener de front la préparation d'un concours, la validation d'un diplôme, une formation professionnelle comportant des stages tout en menant une recherche.

De plus, les ESPE sont de véritables usines à gaz. Nous aurons des étudiant-e-s admis-e-s au concours mais pas au master et d'autres admis au master mais pas au concours. Une bonne solution consisterait à placer en fin de L3 un concours d'entrée à l'ESPE ouvrant sur une formation professionnelle de 2 ans rémunérée et sanctionnée par un master.



Nafissa étudiante en italien à l'ESPE d'Aix-Marseille

Quelles ont été les principales difficultés de cette année à l'ESPE ?

Le fait de ne pas avoir de préparation aux concours pour les reçus/collés (première année validée mais échec au concours) a été particulièrement difficile. Nous nous sommes retrouvés entre devoir choisir de redoubler une année déjà obtenue ou suivre une dernière année qui préparait à un concours qui n'existait plus pour devoir obtenir un diplôme. Certain d'entre nous ont dû faire une double inscription et travailler donc deux fois plus au détriment souvent de la préparation au concours. C'est une année où beaucoup d'étudiant-e-s ont abandonné le projet d'être professeur-e, c'est une situation inadmissible qui a été amplifiée par le manque d'écoute de la direction et des institutions. La plupart d'entre nous restent écœurés par la situation.

Comment se sont articulés formation à l'ESPE et stages en écoles ou établissement ?

L'organisation du premier semestre a été compliquée, certains étudiant-e-s se sont retrouvés à devoir faire un compte rendu de stage sans avoir pu faire de stage au vu du retard dans les inscriptions de début d'année. Pour le reste, rien n'est vraiment à signaler si ce n'est le manque d'aménagement pour les étudiants EAP ou EAD qui ont dû faire un stage en plus de leur travail.

Quelles améliorations immédiates proposerais-tu ?

Le retour d'une préparation aux concours en parallèle de ce nouveau master. Une adaptation indispensable des enseignements pour les futur-e-s reçu-e-s/collé-e-s à partir de la rentrée prochaine. Plus de transparence quant aux projets de la nouvelle Ecole. Une association plus cohérente avec l'université qui assure dans certaines formations plus de la moitié des enseignements. Une écoute plus grande des étudiant-e-s qui ont été totalement délaissés cette année...

C'est une piste évidemment, pas un cadre fixe...





Expressions de personnels au cours de différentes réunions dans des ESPE

➤ Lorsque je travaillais dans le cadre de l'IUFM, l'ambiance de travail était très différente : il y avait une meilleure entente entre les collègues, les formateur-trice-s et les administratifs. La direction était plus à l'écoute et nous trouvions assez facilement une solution à nos problèmes.

➤ Depuis la création de l'ESPE, les personnels ont été intégrés à l'université.

➤ La direction, dans une logique de gestion purement comptable, a considéré que les effectifs étaient en surnombre par rapport aux surfaces occupées et a diminué de moitié les postes des personnels TOS : les contractuels n'ont pas été renouvelés et dès qu'un personnel titulaire demande sa mutation, il n'est pas remplacé.

➤ Dans le même temps, les surfaces à entretenir ont augmenté avec la construction d'un nouveau bâtiment et il faut réduire les dépenses de fonctionnement en raison d'un déficit budgétaire de plus d'un million d'euros.

➤ Les conditions de travail se sont nettement dégradées pour tous les personnels, qu'ils soient formateurs, administratifs ou agents : stress lié à la pression accrue des chefs de service, modification d'horaires et de plannings en cours d'année, accroissement de la charge de travail, mise en concurrence entre collègues, travail dans l'urgence, mesquineries et relations conflictuelles. Cela génère bien évidemment de nombreux arrêts de travail et des symptômes dépressifs chez de nombreux personnels qui ne sont pas remplacés.

➤ La direction de l'ESPE, devenue très dépendante de l'université, n'est plus qu'une courroie de transmission qui veut imposer des méthodes de « management » qui font abstraction de l'humain et du relationnel qui avait cours jusque là.

➤ De nombreux personnels sont en souffrance.

➤ Les missions des uns et des autres sont très floues voire contradictoires.

➤ Les sites d'enseignement sont très éparpillés et certains formateurs doivent se déplacer sur les différents sites de l'université et de l'ESPE, parfois dans la même journée.

➤ Le financement de l'ESPE est problématique car les universités contributrices refusent de verser leur part.

➤ L'organisation des élections est une véritable usine à gaz et le calendrier est toujours très serré. L'inscription de certains électeur-trice-s usagers (ceux qui relèvent de la formation ASH) n'est pas automatique et c'est un véritable parcours du combattant pour celui qui souhaite participer au scrutin. La démocratie est loin d'être au rendez-vous vu le taux de participation très faible des usagers.

➤ Les stagiaires nous font bon accueil lorsque nous nous rendons à l'ESPE pendant la pause déjeuner (ils pensent déjà à leur mutation !) et ils sont de plus en plus nombreux à nous confier leurs dossiers, à participer à nos formations et à se syndiquer.

➤ Mais les étudiants sont beaucoup plus sceptiques.

➤ Très peu d'entre eux ont une culture politique ou syndicale. Ceux qui sont sympathisants refusent de se présenter sur une liste CGT car ils craignent d'être pénalisés dans leur concours ou dans leur formation.



La FERC-CGT revendique !

Pour les enseignant-e-s, CPE et COP, la FERC CGT considère que le niveau II (licence) constitue la base du recrutement. C'est une question de justice sociale et c'est aussi une question de cohérence même du parcours de formation. Les années de préparation aux concours et de stage doivent être validées par un Master 2.

Pour la FERC CGT, la formation doit procéder d'un entrelacs permanent entre un travail universitaire réel et une formation concrète à travers des périodes de stage permettant de confronter les hypothèses de travail aux situations réelles d'apprentissage dans des classes de différents niveaux ou dans différents types d'établissements. Cette confrontation à la réalité professionnelle en situation d'expérimentation suppose que le stagiaire n'est pas intégré au fonctionnement ordinaire de l'établissement ; les stagiaires ne doivent pas être pris en compte comme moyens d'enseignement mais rester des personnels en formation.

L'ensemble des personnels intervenant dans l'Éducation nationale fait partie d'une communauté éducative qui n'a de sens réel que si tous ses acteur-trice-s participent activement au projet éducatif. Pour la FERC CGT, la formation doit contribuer à la construction d'une équipe éducative et, dans cet objectif, l'ensemble des personnels intervenant dans l'Éducation nationale doit être formé dans un même lieu avec des formations communes.

La FERC CGT revendique une véritable égalité devant les concours, des dispositifs individuels de formation pour les salarié-e-s et la mise en place d'un système de pré-recrutement dans le cadre de cycles préparatoires avec une allocation d'étude comme pour tous les étudiant-e-s. Une offre de formation adaptée doit être proposée aux agents en poste (AED, contractuel-le-s...).

Enfin, constatant le désastre actuel de la formation continue, la FERC CGT considère que c'est tout au long de sa carrière que l'agent doit être formé, sur son temps de travail, dans la proportion de 10 % du temps travaillé, avec prise en charge des frais y afférant. Cette formation doit être dispensée dans les mêmes lieux que la formation initiale afin qu'un lien direct entre les deux soit conservé et affirmé.

La FERC CGT revendique :

- La mise en place d'une allocation d'étude pour permettre aux étudiant-e-s de financer leurs études jusqu'à l'année de stage.
- Des critères explicites concernant la validation du stage et donc la titularisation (le jury doit être dans l'obligation de motiver ses décisions de refus).
- Une réelle alternance, avec au maximum un tiers-temps de stage en situation.
- Le droit à une formation continue prise sur 10 % du temps de travail.
- Un recrutement transparent des PFA.
- Un avancement de carrière garanti pour les formateur-trice-s.
- L'arrêt des fusions-regroupements d'universités.
- Le retrait des lois LRU.
- La titularisation sans condition de concours, ni de nationalité et avec une formation de tous les non-titulaires.
- De réels moyens pour la prise en compte des élèves et des personnels handicapés.
- La régularisation des étudiant-e-s et des personnels sans papiers.



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr

263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex TEL. 01 55 82 76 12

J'adhère à la FERC CGT

NOM : Prénom :
Profession :
Lieu de travail :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Tel :
Mail :

A....., le

Signature :

A retourner à : FERC CGT
CASE 544
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

Tel : 01 55 82 76 12
Fax : 01 49 88 07 83



**Se syndiquer
pour compter,
Se syndiquer
pour être plus fort,
Se syndiquer
pour être libre!**



Fédération Éducation Recherche et Culture CGT ferc@cgt.fr www.ferc.cgt.fr
263 rue de Paris (case 544) 93515 Montreuil cedex TEL. 01 55 82 76 12